

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 23 mai 2020

2020/013

Date de convocation : 18 05 2020
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 01
Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Indemnités Maire et Adjoins

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : BEER C – BONNES F – CHIVA N – GAUVRIT JC – GUYOMARD S – LOUVET M – RAMOS C – RICHOU D – SAMRAY C – SANDRES M.

Absent excusé : FAURE R (Procuration à Gauvrit Jc).

Monsieur BONNES Florian a été élu secrétaire de séance.

Suite à l'installation du Conseil Municipal, de l'élection d'un Maire et de deux adjoints, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les indemnités de ceux-ci sont calculées en fonction de l'indice Brut 1015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord afin que les indemnités de Monsieur le Maire et de ses deux adjoints soient calculées en fonction des indices ci-après :

25.5 % de l'Indice brut 1015 pour le Maire,
4.95 % de l'Indice brut 1015 pour chaque adjoint.

Ainsi fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

28 MAI 2020



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 28/05/20
Et notification du 28/05/20